



Montréal, le 9 mai 2013 - Le commissaire à la lutte contre la corruption, M. Robert Lafrenière, a fait le point sur les résultats d'une enquête policière menée par le Service des enquêtes sur la corruption de la Sûreté du Québec de l'UPAC.

Dans cette enquête, le Bureau de lutte à la corruption et à la malversation du Directeur des poursuites criminelles et pénales a autorisé les chefs d'accusation suivants : fraude, fraudes envers le gouvernement, complot, abus de confiance, corruption dans les affaires municipales, recyclage des produits de la criminalité et gangstérisme à l'égard de 37 personnes qui sont visées par des mandats d'arrestation.

L'objectif de cette enquête visait le démantèlement d'un réseau organisé et structuré qui opérait un système de corruption et de collusion dans l'octroi de contrats publics, bien établi à Laval et orchestré par trois groupes distincts : des entrepreneurs et ingénieurs, des facilitateurs (avocats, notaires et un commerçant) ainsi qu'un groupe d'individus, composé d'un maire, d'un directeur général et d'un directeur général à l'ingénierie.

De plus, l'enquête a permis de démontrer qu'un groupe d'individus visés par l'enquête opéraient un système de collusion et de corruption organisé qui correspond aux chefs de gangstérisme, articles du code criminel 467.12 et 467.13, soit de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle et charger une personne de commettre une infraction.

« L'opération d'aujourd'hui a permis de démanteler un imposant réseau de corruption et de collusion qui existait à Laval et les chefs d'accusation qui ont été déposés sont extrêmement sérieux. Le message est clair, l'UPAC n'hésitera pas à épingler les corrupteurs et les corrompus, qui qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. La corruption n'est pas tolérée au Québec et nos actions sont sans limites pour enquêter, détecter et prévenir la corruption dans notre système public », a déclaré en point de presse ce matin le commissaire à la lutte contre la corruption, M. Robert Lafrenière.

L'Unité permanente anticorruption a été créée par le gouvernement du Québec en février 2011. À ce jour, l'UPAC a reçu 1300 signalements et 101 personnes ont été arrêtées en lien avec des cas présumés de corruption. Le mandat de l'UPAC est de coordonner et diriger des unités d'enquête, de vérification et de prévention afin de lutter contre la corruption dans le système public québécois.

Liste des personnes visées par les chefs d'accusations déposés :

Gilles Vaillancourt , Claude Asselin, Claude Deguise, Robert Talbot, Pierre L. Lambert, Jean Bertrand, Jean Gauthier, Guy Vaillancourt, Serge Duplessis, Laval Gagnon, Yanick Bouchard, François Perreault, Alain Filiatreault, Jocelyn Dufresne, Valmont Nadon, Antonio Accurso, Joseph Molluso, Ronnie Mergl, Anthony Mergl, Marc Lefrançois, Giuliano Giuliani , Patrick Lavallée, Louis Farley, Guy Jobin, Robert Cloutier, Mike Mergl, Guy Desjardins, Claude Desjardins, Lyan Lavallée, Mario Desrochers, Luc Lemay, Leonardo Moscato, Carl Ladouceur, Normand Bédard, Yves Théberge, Rosaire Sauriol et Daniel Lavallée

Renseignements (UPAC)

Anne-Frédéric Laurence

Responsable des relations avec les médias

Unité permanente anticorruption

514 228-3098, poste 12307

514 296-7593

anne-frederick.laurence@upac.gouv.qc.ca

